

## Article « Rhythme » - Jean-Jacques Rousseau - L'Encyclopédie

mardi 12 juillet 2016, par [Rhuthmos](#)

*Pour compléter la lecture de ce texte, on trouvera [ici](#) une discussion du « Rythme musical dans l'Encyclopédie » par Béatrice Didier.*

RHYTHME, s. m. (Musique) , peut se définir généralement, la proportion que les parties d'un tems, d'un mouvement, & même d'un tout ont les unes avec les autres : c'est, en musique, la différence du mouvement qui résulte de la vitesse ou de la lenteur, de la longueur ou de la brièveté respective des notes.

Aristide Quintilien divise le rythme en trois especes ; savoir, celui des corps immobiles, lequel résulte de la juste proportion de leurs parties, comme dans une statue bien faite. Le rythme du mouvement local, comme dans la danse, la démarche bien composée, les attitudes des pantomimes ; ou enfin celui des mouvemens de la voix & de la durée relative des sons dans une telle proportion que, soit qu'on frappe toujours la même corde, comme dans le son du tambour, soit qu'on varie les sons de l'aigu au grave, comme dans la déclamation & le chant, il puisse, de leur succession, résulter des effets agréables par la durée ou la quantité. C'est de cette dernière espece de rythme seulement que j'ai à parler dans cet article ; sur les autres voyez PANTOMIMES, DANSE, SCULPTURE.

Le rythme appliqué au son ou à la voix, peut encore s'entendre de la parole ou du chant. Dans le premier sens, c'est du rythme que naissent le nombre & l'harmonie dans l'éloquence, la mesure & la cadence dans la poésie. Voyez ÉLOQUENCE, POESIE, METRIQUE, VERS, &c. Dans le second, le rythme s'applique à la valeur des notes, & s'appelle aujourd'hui mesure. Voyez VALEUR DES NOTES, MESURES, TEMS. Quant au rythme de la musique des anciens, voici à-peu-près l'idée qu'on en doit avoir.

Comme les syllabes de la langue grecque avoient une quantité & des valeurs beaucoup plus sensibles & mieux distinguées que celles de notre langue, & que les vers qu'on chantoit étoient composés d'un certain nombre de piés que formoient ces syllabes longues ou breves différemment combinées ; le rythme du chant suivait régulièrement la marche de ces piés, & n'en étoit proprement que l'expression. Il se divisait ainsi qu'eux en deux tems, l'un frappé & l'autre levé, & l'on en comptoit trois genres, & même quatre & plus, selon les divers rapports de ces tems. Ces genres étoient l'égal, qu'ils appelloient aussi dactilique, où le rythme étoit divisé en deux tems égaux : le rythme double, trochaïque ou iambique, dans lequel la durée de l'un des deux tems étoit double de celle de l'autre ; le sesquialtere, qu'ils appelloient aussi péonique, dont la durée de l'un des tems étoit à celle de l'autre en rapport de deux à trois ; & enfin l'épitríte moins usité, où le rapport des deux tems étoit de trois à quatre. Les tems de ces rythmes étoient susceptibles de plus ou moins de lenteur par un plus grand ou moindre nombre de syllabes ou de notes longues ou

brèves, selon le mouvement, & dans ce sens, un tems pouvoit recevoir jusqu'à huit degrés différens de mouvement par le nombre des syllabes qui le composoit : mais les deux tems conservoient toujours entr'eux la proportion déterminée par le genre du rythme.

Outre cela, le mouvement & la marche des syllabes, & par conséquent des tems & du rythme qui en résultoit, étoit susceptible d'accélération ou de ralentissement, selon l'intention du poète, l'expression des paroles, & le caractère des passions qu'il falloit exciter. Ainsi, de ces deux moyens combinés naissoit une foule de modifications possibles dans le mouvement d'un même rythme, qui n'avoit d'autres bornes que celles au-deçà ou au-delà desquelles l'oreille n'est plus à portée d'appercevoir les proportions.

Le rythme, par rapport aux piés qui entroient dans la poésie qu'on mettoit en musique, se partageoit en trois autres genres ; le simple, qui n'admettoit qu'une sorte de piés ; le composé, qui résultoit de deux ou plusieurs especes de piés, & le mixte, qui pouvoit se résoudre en deux ou plusieurs rythmes égaux ou inégaux, ou se battre arbitrairement à deux tems égaux ou inégaux, selon les diverses conditions dont il étoit susceptible.

Une autre source de variété dans le rythme des anciens étoit les différentes marches ou successions de ce même rythme, selon l'espece des vers. Le rythme pouvoit être uniforme, c'est-à-dire, se battre toujours en deux tems égaux, comme dans les vers hexametres, pentametres, adoniens, anapestiques, &c. ou toujours inégaux, comme dans les vers purs iambiques, ou diversifiés, c'est-à-dire mêlés de piés égaux & d'inégaux, comme dans les scazons, les coriambiques, &c. Mais dans tous ces cas, les rythmes, même semblables ou égaux, pouvoient être fort différens en vitesse, selon la nature des piés. Ainsi, de deux rythmes égaux en genre, résultans l'un de deux spondées, & l'autre de deux pyrriques, le premier auroit pourtant été double de l'autre en durée.

Les silences se trouvoient encore dans le rythme ancien, non à la vérité comme les nôtres, pour faire taire seulement quelqu'une des parties, ou pour donner quelque caractère au chant ; mais uniquement pour remplir la mesure de ces vers appellés catalectiques, qui demeuroient courts faute d'une syllabe ; ainsi les silences ne pouvoient jamais se trouver qu'à la fin du vers pour suppléer à cette syllabe.

A l'égard des tenuës, ils les connoissoient sans doute, puisqu'ils avoient un mot pour les exprimer ; la pratique en devoit cependant être fort rare parmi eux, du-moins cela peut-il s'inférer de la nature de leurs notes & de celle de leur rythme, qui n'étoit que l'expression de la mesure & de la cadence des vers. Il paroît aussi qu'ils ne connoissoient pas les roulemens, les syncopes, ni les points, à moins que les instrumens ne pratiquassent quelque chose de semblable en accompagnant la voix : de quoi nous n'avons nul indice.

Vossius dans son livre de poematum cantu & viribus rhythmici, relève beaucoup le rythme ancien, & il lui attribue toute la force de l'ancienne musique. Il dit qu'un rythme détaché, comme le nôtre, qui ne représente point les formes & les figures des choses, ne peut avoir aucun effet, & que les anciens nombres poétiques n'avoient été inventés que pour cette fin que nous négligeons ; il ajoute que le langage & la poésie moderne sont peu propres pour la musique, & que nous n'aurons jamais de bonne musique vocale jusqu'à ce que nous fassions des vers favorables pour le chant, c'est-à-dire, jusqu'à ce que nous réformions notre langage, en y introduisant, à l'exemple des anciens, la quantité

& les piés mesurés, & en proscrivant pour jamais l'invention barbare de la rime.

Nos vers, dit-il, sont précisément comme s'ils n'avoient qu'un seul pié : desorte que nous n'avons dans notre poésie aucun rythme véritable ; & qu'en fabriquant nos vers, nous ne pensons qu'à y faire entrer un certain nombre de syllabes, sans presque nous embarrasser de quelle nature elles sont. J'ai peur que ceux qui se sont tant moqués de tous ces raisonnemens de Vossius, ne fussent encore moins bons connoisseurs en musique que Vossius ne l'étoit lui-même. Voyez MUSIQUE. (S)